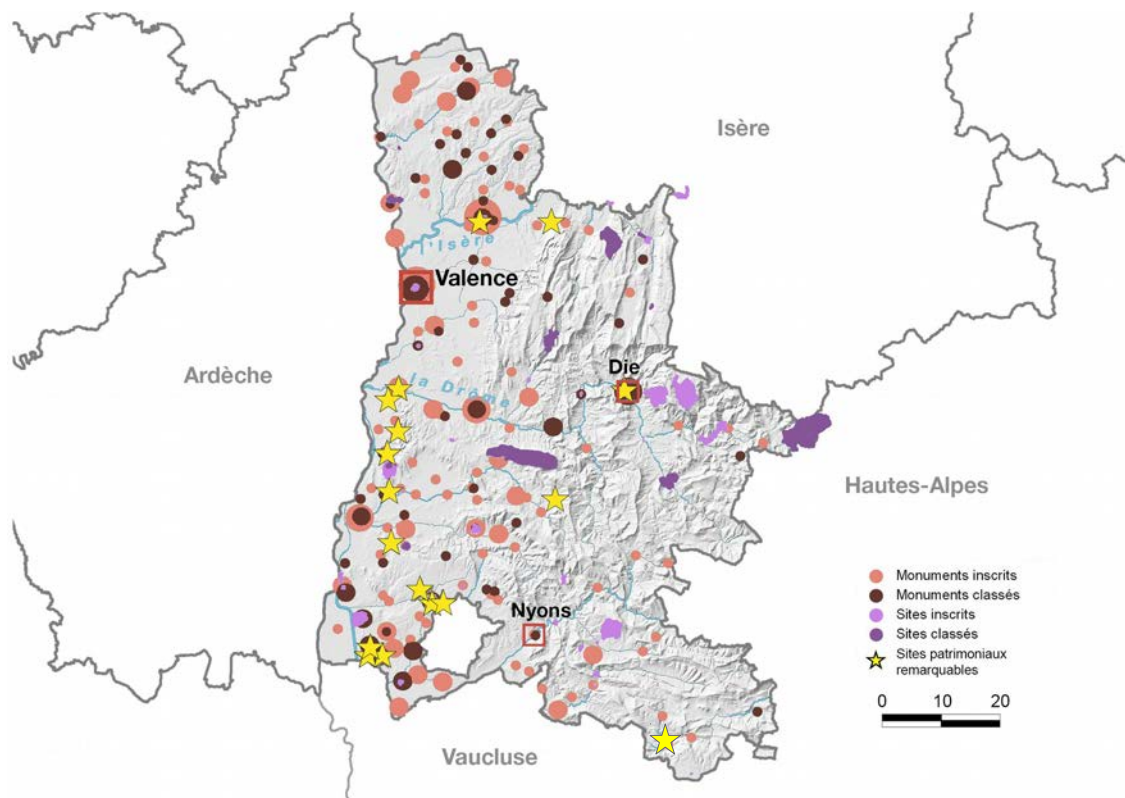




UDAP 26

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

D A P
Ain
Allier
Ardèche
Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Pays de Savoie
Puy-de-Dôme
Rhône et
métropole de
Lyon



en bref

448 415 habitants
367 communes
89 % de communes rurales
67 hab/km²
6 530 km²

274 monuments historiques

Patrimoine religieux : 125
Patrimoine civil : 122
Patrimoine rural : 8
Patrimoine archéologique : 13
Patrimoine industriel : 3
Infrastructures/bâtiments publics : 3

1 monument historique d'État

dont l'ABF est conservateur :
Cathédrale, Valence

56 sites

Sites classés : 18
Sites inscrits : 38

15 Sites Patrimoniaux Remarquables

Die
Espeluche
Grignan
Hostun
Les Tonils
Les Tourettes
Livron
Loriol
Mirmande
Montbrun-les-Bains
Romans-Sur-Isère
Saint-Restitut
Saint-Paul-Trois-Châteaux (carrières)
Saint-Paul-Trois-Châteaux (village)
Saufet

21 édifices labellisés "Architecture contemporaine remarquable "

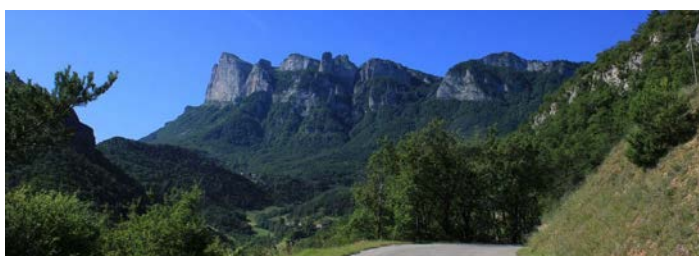
LE TERRITOIRE

Le territoire drômois présente un contraste entre la **vallée du Rhône** (paysage de plaines) et l'**arrière pays montagneux** avec notamment le Parc Naturel du Vercors partagé avec l'Isère.

La population est très concentrée sur la plaine de Valence et l'on observe une forte pression foncière liée à l'offre d'un cadre de vie remarquable et des paysages préservés.

Le premier atout de développement est le tourisme, porté par l'image de « Porte de la Provence » et par l'importance du patrimoine bâti ou naturel.

144 communes sont concernées par une protection au titre des monuments historiques ou des sites.



L'ÉQUIPE

Le service est composé de deux Architectes des Bâtiments de France (le chef de service et son adjointe), de trois techniciens et d'une secrétaire. Nous sommes organisés en trois secteurs géographiques en ce qui concerne l'instruction des autorisations de travaux, et en deux pôles thématiques.

Le pôle patrimoine, sous la responsabilité de Philippe Aramel (Nelly Jannodet, chargée de mission), accompagne les collectivités dans la mise en valeur des ensembles urbains (politiques de revitalisation de Romans-sur-Isère, Valence et Montélimar, plans façades, subventions au titre des abords), et dans la préservation du patrimoine protégé et non protégé, en lien avec la Fondation du Patrimoine ;

Le pôle urbanisme, sous la responsabilité d'Anne Bourgon, assure le suivi des autorisations de travaux, des Sites Patrimoniaux Remarquables, des Périètres Délimités des Abords, et accompagne les collectivités dans l'élaboration du volet patrimoine de leurs PLU(I), en partenariat avec la DDT, la DREAL et le CAUE de la Drôme

Chef de Service

Philippe ARAMEL

Architecte des Bâtiments de France
Conservateur de la cathédrale
Saint-Apollinaire de Valence
philippe.aramel@culture.gouv.fr

Adjointe

Anne BOURGON

Architecte Urbaniste de l'État
Adjointe au Chef de service
anne.bourgon@culture.gouv.fr

Secrétariat

Béatrice CRIVELLO

Secrétaire - assistante
beatrice.crivello@culture.gouv.fr

Autorisations de travaux

Secteur 1

Laurent VANONI

Technicien
laurent.vanoni@culture.gouv.fr

- Montélimar aggro (sauf Montélimar)
- Dieulefit / Bourdeaux
- Baronnies
- Enclave des papes / Grignan
- Drôme Sud Provence

Secteur 2

Arnaud PAISANT

Technicien
arnaud.paisant@culture.gouv.fr

- Cœur de ville (Montélimar/ Romans-sur-Isère/ Valence)
- Valence Romans aggro
- Crest / Pays de Saillans
- Diois

Secteur 3

Nelly JANNODET

Technicienne
nelly.jannodet@culture.gouv.fr

- Porte Drôme / Ardèche
- Arche aggro
- Royans/ Vercors
- Val de Drôme

Chargée de mission patrimoine

UDAP 26

DDT
Ancien hôpital



Infos Pratiques

Réception du public

de 9h à 12h
et de 13h30 à 16h30
sur rendez-vous au service

Accueil téléphonique

lundi 14h-15h30
mardi 9h-12/14h-15h30
mercredi 9h00-12h00
jeudi 9h-12/14h-15h30

Accès aux personnes à mobilité réduite :

Possibilité d'accès au 2ème étage par ascenseur

Bus ligne Cité 13 ,
arrêt Pompéry ou
Manutention

Stationnement :

-gratuit en Basse-Ville,
-payant aux parkings du
Champs de Mars, V. Hugo,
Charretons et Belle-Image.

Le service est à votre
écoute pour améliorer la
qualité de son accueil et
répondre dans les meilleurs
délais aux attentes des
demandeurs.



Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Drôme

BP 70213 - 4 place Laënnec 26002 VALENCE cédex

udap.drôme@culture.gouv.fr

Tél.: 04.75.79.74.60

www.culture.gouv.fr/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes